***A CONSERVER***

**FINANCEMENTS EXISTANTS**

* La Caisse d’Allocations Familiales des Yvelines finance à hauteur de 300 euros la session de BAFA théorique pour toutes personnes de plus de 17 ans habitant dans les Yvelines. Au niveau national : Une aide de 200 € sans conditions de ressources vous permet de financer votre stage d’approfondissement.
* La Caisse d’Allocations Familiales Nationale finance à hauteur de 106,71 euros ou 91,47 euros, selon le thème choisi, la session d’approfondissement pour toutes personnes de plus de 17 ans.
* Certains comités d’entreprise proposent également un financement pour le BAFA. Il conviendra de se renseigner en fonction de votre situation ou de celle de vos parents.

**MODALITES D’ATTRIBUTION**

La Ville de Houilles propose aux jeunes ovillois âgés de 17 à 26 ans, ne travaillant pas préalablement pour la ville, qui souhaitent s’inscrire dans le cadre d’un BAFA citoyen, de prendre en charge une partie du coût de leur formation, sous réserve que celle-ci se déroule en Ile de France, à hauteur de :

*Pour un BAFA complet*

* 300 € pour une formation réalisée exclusivement en externat
* 400 € pour une formation réalisée en internat (au moins une session)

*Pour un BAFA en cours*

* 200 € pour une session d’approfondissement réalisée en externat (1ère partie préalablement payée et validée)
* 300 € pour une session d’approfondissement réalisée en internat (1ère partie préalablement payée et validée)

Elle propose également un accompagnement, dans les démarches d’inscription aux sessions et de demande de financement.

Le jeune bénéficiant d’un BAFA citoyen réalise un stage pratique, dans une structure d’accueil de loisirs, agréée par la direction départementale de la cohésion sociale, d’une durée minimum de 14 jours. Il s’engage, par le biais du BAFA citoyen, à effectuer son stage pratique en tant que stagiaire non rémunéré, ce dernier sera accueilli en plus du taux d’encadrement réglementaire et par conséquent une attention particulière sera portée à sa formation.

Le jeune bénéficiaire, en contrepartie de l’aide financière allouée par la ville de HOUILLES, s’engage à participer à divers évènements organisés par la ville. Le nombre d’heures à réaliser dépend des besoins de la ville pour chaque évènement et de la somme allouée par la ville :

* Entre 8h et 12h (non rémunérées) pour une aide financière de 200€
* Entre 13h et 17h (non rémunérées) pour une aide financière de 300€
* Entre 18h et 22h (non rémunérées) pour une aide financière de 400€

Si le stagiaire ne réalise pas l’ensemble de la contrepartie citoyen ou si la totalité du BAFA n’est pas validée dans le délai imparti (16 mois), l’aide financière obtenue de la Ville devra être remboursée.

Suite à la constitution du présent dossier, le service jeunesse et la direction des ressources humaines recevront le candidat lors d’une commission technique consultative. Cette dernière remettra ses conclusions à la commission JSVA (Jeunesse Sports et Vie Associative) qui validera ou non définitivement l’entrée du jeune dans le dispositif.

***A RETOURNER AU SERVICE JEUNESSE***

**PIECES A JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE**

* Photocopie de la pièce d’identité (carte d’identité recto/verso ou passeport ou permis de conduire) du stagiaire et de son représentant légal s’il est mineur
* Justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone, eau…)
* Attestation de domiciliation établie sur papier libre (si le justificatif de domicile n’est pas au nom du stagiaire)
* Un Relevé d’Identité Bancaire (de son représentant légal s’il est mineur) ou postal **original**
* Un Curriculum Vitae ainsi qu’une lettre de motivation pour le stage pratique

**Coordonnées du stagiaire :**

Nom : …………………………………………………………………………….Prénom :……..………………………

Date de naissance : ……………………….…………………………..

Adresse : ……………………………………………………………….…………………………………………………..

Tel. :………………………………………………………………….…Mail : …….…………………………………

**Coordonnées du représentant légal du stagiaire, s’il est mineur :**

Nom : …………………………………………………………………….Prénom : …….……………………………

Date de naissance : ……………………………………………………………….…………………………..

Adresse : …………………………………………………………………………………………………….…

Tel. : …………………………………………………………….…Mail………………………………………………….

Je soussigné(e), certifie sur l’honneur que les renseignements transmis sont exacts

A…………………………………………………………………, le……………………………………………

|  |  |
| --- | --- |
| Signature du stagiaire :  | Signature du représentant légal : |

Nous vous informons que le responsable du traitement de vos données personnelles collectées dans le cadre de ce contrat est le Maire de la Ville de Houilles, dont le siège social se situe au 16 rue Gambetta, CS 80330, 78800 Houilles. Vos données personnelles sont recueillies dans le cadre d’une demande d’attribution d’aide financière à la formation BAFA (BAFA Citoyen). Elles sont collectées sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Elles sont conservées pendant l’exercice comptable en cours. Ces informations sont à l’usage exclusif des services la Mairie de Houilles. Elles pourront être transmises au Trésor Public de Houilles. Le recueil de ces données est obligatoire. En cas de non-fourniture des données aucune aide financière ne sera accordée. Conformément à la loi n°78-17 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits d’accès, de rectification, d’opposition, de portabilité et d’effacement de vos données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort. Pour exercer ces droits, veuillez-vous adresser à : rgpd@ville-houilles.fr ou envoyer un courrier à RGPD, Mairie de Houilles, Hôtel de Ville, 13 rue Gambetta, BP 120, 78805 Houilles Cedex. Une copie d’un titre d’identité sera à joindre à la demande. Vous disposez également du droit d’introduire une réclamation auprès de la CNIL.